Joint Frequently Asked Questions (FAQ) from the Department of the Treasury, the Department of State, the Internal Revenue Service, and the Social Security Administration on Obtaining Social Security Numbers, Expatriation, and Tax Implications

- **Foire aux questions (FAQ) communes au département du Trésor américain, au département d'État, à l'IRS (Service des impôts américains) et à la Social Security Administration sur l'obtention des numéros de sécurité sociale, de l'expatriation et des répercutions fiscales.**

Question 1: Who is a U.S. citizen?
Answer: Under U.S. law, a person may acquire U.S. citizenship at birth by birth in the United States or by birth abroad to a U.S. citizen parent or parents who meet the statutory conditions prescribed by Congress. A foreign-born person who does not acquire U.S. citizenship at birth may acquire U.S. citizenship at some point after birth (naturalization) as provided by Congress.
• U.S. Citizenship by Birth or Naturalization in the United States. Under the 14th Amendment, "All persons born or naturalized in the United States, and subject to the jurisdiction thereof, are citizens of the United States and of the state wherein they reside." Similarly, Section 301(a) of the Immigration and Nationality Act provides that a person born in the United States, and subject to the jurisdiction thereof, is a national and a citizen of the United States. With very limited exceptions for individuals born with diplomatic agent level immunity, all persons born in the United States acquire U.S. citizenship at birth as a matter of U.S. law and without regard to intent.

- **Question 1 : Qui est citoyen américain ?**
  Réponse : Selon les lois en vigueur aux Etats-Unis, une personne peut acquérir la citoyenneté américaine à la naissance, soit par naissance aux États-Unis soit par naissance à l'étranger d'un parent ayant la citoyenneté américaine ou de parents en remplissant les conditions statutaires prescrites par le Congrès. Une personne née à l'étranger qui n'obtient pas la citoyenneté américaine à la naissance peut acquérir la citoyenneté américaine à un moment donné après la naissance (naturalisation), comme prévu par le Congrès.

- Citoyenneté américaine par naissance ou par naturalisation aux États-Unis.
  En vertu du XIVème Amendement, « toute personne née ou naturalisée aux États-Unis et soumises à leur juridiction, citoyenne des États-Unis et de l'État dans lequel elle réside ». De même, l'article 301(a) de la loi sur l'Immigration et la Citoyenneté dispose qu'une personne née aux États-Unis et relevant de la juridiction de ce pays est un ressortissante et citoyenne des États-Unis. À de très rares exceptions près telles que les personnes nées avec une immunité diplomatique de niveau agent, toute personne née aux États-Unis acquiert la citoyenneté américaine à la naissance par l'effet de la loi, peu importe son intention.

• U.S. Citizenship by Birth outside the United States to a U.S. citizen parent or parents (Citizenship by Descent). A person born abroad to a U.S. citizen parent or parents acquires U.S. citizenship at birth if the parent or parents meet conditions specified in Section 301 et seq. of the Immigration and Nationality Act.
See U.S. Citizenship Laws and Policy.

- La citoyenneté américaine par naissance en dehors des États-Unis d'un parent ou parents citoyens américains (citoyenneté par filiation). Une personne née à l'étranger d'un parent américain ou de parents américains acquiert la citoyenneté américaine à la naissance, si le ou les parents remplissent les conditions énoncées aux articles 301 et suivants de la loi sur l'Immigration et la Citoyenneté.
  Voir lois et politique sur la citoyenneté américaine.

Question 2: What is the Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)?
Answer: The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), which was passed as part of the HIRE Act in 2010 (Public Law No. 111-147), generally requires that certain foreign financial institutions report information on their U.S. accounts and that certain non-financial foreign entities report information on substantial U.S. owners or be subject to withholding on withholdable payments.

- **Question 2 : Qu'est-ce que la loi sur la Conformité Fiscale des Comptes Etrangers (FATCA) ?**
  Réponse : La loi FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), adoptée en 2010 dans le cadre de la loi HIRE (Loi Publique n ° 111-147), impose généralement à certaines institutions financières étrangères de communiquer des informations sur

leurs comptes américains et à certaines entités non financières étrangères de communiquer des informations sur d'importants propriétaires américains ou d'être soumises à des retenues d'impôt à la source sur des paiements.

Question 3: I am a U.S. citizen living abroad. My financial institution has asked me for my U.S. Taxpayer Identification Number or Social Security Number so that it can comply with its Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requirements. Do I need to provide this information?
Answer: Yes. Under FATCA, foreign financial institutions are required to determine whether their customers are U.S. citizens. A U.S. citizen would have to provide a U.S. Taxpayer Identification Number (TIN) as part of the financial institution's due diligence requirements, typically on a self-certification. A self-certification (similar to IRS Form W-9) includes the customer's name, address, and U.S. TIN. The TIN for U.S. citizens is their Social Security Number (SSN).

- **Question 3 : Je suis un citoyen américain vivant à l'étranger.** Mon institution financière m'a demandé mon numéro d'identification de contribuable américain ou mon numéro de sécurité sociale afin qu'elle puisse se conformer aux exigences de la FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*). Dois-je fournir ces informations ? Réponse : Oui. En vertu de la FATCA, les institutions financières étrangères sont tenues de déterminer si leurs clients sont des citoyens américains. Un citoyen américain doit fournir un numéro d'identification de contribuable américain (TIN) dans le cadre des obligations de l'institution financière, généralement sous forme d'auto-certification. Une auto-certification (similaire au formulaire IRS W-9) inclut le nom du client, son adresse et numéro d'identification américain. Le numéro TIN (ITN) pour les citoyens américains est leur numéro de sécurité sociale (SSN).

Question 4: Where can a U.S. citizen overseas apply for a Social Security card?

Answer: U.S. citizens living abroad may apply for a first-time Social Security card or a replacement Social Security card at any Social Security Federal Benefits Unit (FBU) at designated U.S. embassies or consulates. The Social Security Administration (SSA) maintains a list of FBUs at www.ssa.gov/foreign/foreign.htm.
An applicant for an original SSN who is under age 12 may apply by mail. The applicant can send the completed Social Security form SS-5 and required proofs

(must be original documents or copies certified by the custodian of the record) to the servicing FBU. Applicants age 12 and older who have never had a SSN before must have an in-person interview.
All applicants for replacement cards may apply by mail. The same form is used for an original SSN or replacement card. The form asks for the SSN and other biographical information. If the SSN is unknown, SSA can search for the SSN with the biographical information. If no SSN is found, then SSA will send a letter stating that fact and ask the applicant to apply for an SSN.
If there is no SSA FBU at the U.S. embassy or consulate in the country where the U.S. citizen resides, the U.S. citizen may go to the consular section of the nearest U.S. embassy or consulate, which will accept the application and forward it to the SSA for adjudication.
For a complete list of SSA FBUs abroad, please visit www.ssa.gov/foreign/foreign.htm.
Applicants will need an appointment, which they can make by email or phone call.

- **Question 4 : Où un citoyen américain à l'étranger peut-il demander une carte de sécurité sociale ?**
  Réponse : Les citoyens américains vivant à l'étranger peuvent demander une première carte de sécurité sociale ou un duplicata de la carte de la sécurité sociale auprès de toute unité de la sécurité sociale fédérale (FBU) des ambassades ou consulats américains désignés. La Social Security Administration (SSA) tient une liste à jour des bureaux « FBU » disponible sur le site www.ssa.gov/foreign/foreign.htm . La demande d'un premier numéro de sécurité sociale pour une personne âgé de moins de 12 ans peut s'effectuer par courrier. Le demandeur peut envoyer le formulaire de sécurité sociale SS-5 dûment rempli et les justificatifs (il doit s'agir de documents originaux ou de copies certifiées conformes par le dépositaire du dossier) au bureau « FBU » qui gère le dossier. Les candidats âgés de 12 ans et plus qui n'ont jamais eu de numéro de sécurité sociale doivent obtenir une entrevue en personne. Les demandes de duplicatas de cartes peuvent se faire par courrier. Un même formulaire est utilisé pour un SSN original ou un duplicata de carte. Le formulaire demande le numéro de sécurité sociale et d'autres informations biographiques. Si le numéro de sécurité sociale est inconnu, la Social Security Administration peut rechercher le numéro à l'aide des informations biographiques. Si aucun numéro n'est

trouvé, la Social Security Administration adressera une lettre dans ce sens et invitera le demandeur à procéder à une demande de numéro.
S'il n'y a pas de bureau FBU Social Security Administration à l'ambassade ou au consulat des États-Unis dans le pays où il réside, le citoyen américain peut se rendre à la section consulaire de l'ambassade ou du consulat américain le plus proche, qui acceptera la demande et l'adressera à la Social Security Administration pour aux fins de décision.
Pour obtenir une liste complète des unités FBU Social Security Administration à l'étranger, nous vous invitons à consulter le site www.ssa.gov/foreign/foreign.htm.
Les demandeurs devront prendre un rendez-vous par email ou par téléphone.

Question 5: Can a Social Security Federal Benefits Unit (FBU) abroad verify a Social Security number if the U.S. citizen living abroad does not know what his/her Social Security number is, or even whether he/she has one?

Answer: A person may inquire in person with a FBU to find out if he or she already has an SSN. The FBUs can provide the SSN in person if that person provides proper identification. The FBU cannot provide any written confirmation of the SSN other than a replacement SSN card. If the inquirer needs written proof of SSN, he or she must submit an application for a replacement SSN card. SSA is prohibited by law from disclosing the SSN by phone or letter, even to the number holder. Please note that this inquiry must be made directly to a FBU and cannot be made at a consular section of an embassy or consulate overseas that does not have a Federal Benefits Unit.
NOTE: Not all FBUs have access to SSA computer systems during all local business hours because of time zone differences and SSA systems being offline at night (Eastern time) for updates and maintenance. Customers should call ahead to see if the FBU they wish to visit will have such access during their planned visit.

- **Question 5 : Un service des pensions fédérales de la sécurité sociale (FBU) à l'étranger peut-il vérifier un numéro de sécurité sociale si le citoyen américain résidant à l'étranger ne connait pas son numéro de sécurité sociale, ou ignore même s'il en possède un ?**
  Réponse : Une personne peut se renseigner en personne auprès d'un bureau FBU afin de savoir si elle a déjà un numéro de sécurité sociale. Les bureaux FBU peuvent fournir le numéro de sécurité sociale si cette personne fournit une identification

officielle appropriée. Le bureau FBU ne peut fournir de confirmation écrite d'un numéro de sécurité sociale autrement que sous la forme d'un duplicata de carte de numéro de sécurité sociale. Si le demandeur a besoin d'une preuve écrite du numéro de sécurité sociale, il devra soumettre une demande de duplicata de sa carte de numéro de sécurité sociale. La loi interdit à la Social Security Administration de divulguer le numéro de sécurité sociale par téléphone ou par lettre, à quiconque, y compris le détenteur du numéro. Veuillez noter que cette demande doit être adressée directement à un bureau FBU et ne peut pas être effectuée auprès d'une section consulaire d'une ambassade ou d'un consulat à l'étranger ne disposant pas d'un bureau FBU.
REMARQUE : tous les bureaux FBU n'ont pas accès aux systèmes informatiques de la Social Security Administration durant toutes leurs heures ouvrables en raison des différences de fuseau horaire et du fait que les systèmes de la Social Security Administration sont hors ligne la nuit (heure de la côte Est) pour les mises à jour et la maintenance. Les clients doivent appeler à l'avance pour savoir si le bureau FBU dans lequel souhaitent se rendre aura accès au système lors de leur rendez-vous.

Question 6: What documentation is required to apply for a Social Security card?

Answer: Section 205(c)(2)(B)(ii) of the Social Security Act provides that applicants must submit evidence to establish their age, identity, and citizenship or lawful non-citizen status. 20 CFR Part 422, Subpart B sections 422.103- 110, provide further details about these requirements.

- **Question 6 : Quelle documentation est nécessaire pour demander une carte de sécurité sociale ?**
  Réponse : L'article 205 (c) (2) (B) (ii) de la loi sur la sécurité sociale dispose que les demandeurs doivent présenter des justificatifs établissant leur âge, leur identité et leur statut de citoyen ou de personne étrangère résidant légalement aux Etats-Unis. 20 CFR Part 422, sections 422.103 à 110 de la sous-partie B, fournissent plus de détails sur les documents requis.

All applications for SSNs, whether original, replacement, or for change of name or other biographical data, use the same form, the SS-5 FS. There is no fee for this service. Page 2 of Form SS-5 FS provides the required evidence requirements for original and replacement Social Security cards. Please also see

https://www.ssa.gov/ssnumber/ss5doc.htm for information about documentation required.
In most cases, a full-validity, unexpired U.S. passport is sufficient proof of U.S. citizenship, age, and identity, but for purposes of an application for a Social Security card/number, it can only be used to establish any two of these three facts. A second document is required to prove the third fact. For example, if the U.S. passport is offered to establish U.S. citizenship and identity, another document, such as a birth certificate, would be needed to establish the age of the applicant.
The SSA may require additional documentation of identity if the U.S. citizen was born abroad to a U.S. citizen parent(s) and never lived in the United States, or was born or later naturalized in the United States but has lived abroad for most of his/her life.

- Toutes les demandes de numéro de sécurité sociale, qu'elles soient pour une première demande, une demande de duplicata, de changement de nom ou de données biographiques, requièrent le même formulaire, le SS-5 FS. Il n'y a pas de frais à payer pour ce service. La page 2 du formulaire SS-5 FS indique les obligations en matière de justificatifs requis pour les cartes de sécurité sociale (première demande ou duplicata). Veuillez également consulter le site https://www.ssa.gov/ssnumber/ss5doc.htm pour obtenir des informations sur les justificatifs requis.

  Dans la plupart des cas, un passeport américain avec une pleine validité et en cours de validité constitue une preuve suffisante de la citoyenneté, de l'âge et de l'identité des États-Unis. Cependant aux fins d'une demande de numéro / carte de sécurité sociale, le passeport ne serait être utilisé que pour établir deux de ces trois informations. Un deuxième document est nécessaire pour justifier la troisième information. Par exemple, si le passeport américain est proposé pour établir la citoyenneté américaine et l'identité, un autre document, tel qu'un acte de naissance, est nécessaire pour établir l'âge du demandeur.
  La Social Security Administration peut exiger des documents d'identité supplémentaires si le citoyen américain est né à l'étranger de parents américains et que celui-ci n'a jamais habité aux États-Unis, ou encore s'il est né ou a été naturalisé ultérieurement aux États-Unis, mais a vécu l'essentiel de sa vie à l'étranger.

An original foreign passport is acceptable for identification purposes but must be accompanied by proof of U.S. citizenship, such as a U.S. birth certificate, a full validity unexpired U.S. passport, a Consular Report of Birth Abroad of a U.S. Citizen (FS-240), or a Certificate of Citizenship (N-560/N-561). If the U.S. citizen naturalized, he/she may present a Certificate of Naturalization (N-550/N-570) or a Certificate of Citizenship (N-560/N-561) as proof of U.S citizenship.
The documentation must be comprehensive and dated from the time the person departed the United States to the present to provide sufficient evidence. The documentation can include:
• confirmation of residency from foreign registration offices;
• school records such as report cards or a letter from the school confirming dates of attendance;
• travel documents such as current or canceled passports (U.S. or other);
• employment records;
• medical records;
• proof of registration with a doctor or clinic.
Applicants must also submit documentation to show that they have never been assigned a SSN:
• If the applicant lived outside the United States for an extended period, a current or previous passport, school and/or employment records, and any other record that would show long-term residence outside the United States could be used to show that the applicant does not have an SSN.

- L'original d'un passeport étranger pourra servir de moyen d'identification, s'il est accompagné d'une preuve de citoyenneté américaine, tel qu'un certificat de naissance américain, un passeport américain avec une pleine validité et non expiré, un Rapport Consulaire de Naissance à l'étranger d'un citoyen américain (*Consular Report of Birth Abroad,* FS-240), ou un certificat de citoyenneté (N-560 / N-561). Si le citoyen américain est naturalisé, il peut présenter un certificat de naturalisation (N-550 / N-570) ou un certificat de citoyenneté (N-560 / N-561) comme preuve de citoyenneté américaine.

Les documents doivent être complets et avoir être émis entre la période où la personne a quitté les États-Unis et le dépôt de la demande. Il peut s'agir des documents suivants :
• confirmation de résidence auprès des bureaux d'enregistrement étrangers ;

• les dossiers scolaires tels que les bulletins de notes ou une lettre de l'école confirmant les dates de fréquentation ;
• documents de voyage tels que passeports en cours de validité ou annulés (américains ou autre) ;
• les dossiers d'emploi ;
• dossiers médicaux ;
• preuve d'inscription auprès d'un médecin ou d'une clinique.
Les demandeurs doivent également soumettre des documents prouvant qu'ils ne se sont jamais vu attribuer de numéro de sécurité sociale :
• Si le demandeur a vécu en dehors des États-Unis pendant une période prolongée, un passeport actuel ou précédent, des dossiers scolaires et / ou registres d'emploi et tout autre document montrant une résidence de longue durée en dehors des États-Unis pourraient être utilisés pour démontrer qu'il n'a pas de numéro de sécurité sociale.

• If the applicant lived in the United States and is applying for an original Social Security number, the applicant may be asked for information about the schools they attended or to provide copies of tax records that would show they were never assigned an SSN.

- Si le demandeur réside aux États-Unis et dépose une première demande un numéro de sécurité sociale, on peut lui demander de fournir des informations sur les écoles qu'il a fréquentées ou des copies des registres fiscaux indiquant qu'il ne lui a jamais été attribué de numéro de sécurité sociale.

Question 7: How can a U.S. citizen expatriate and cease to be a U.S. citizen?

Answer: An adult U.S. citizen may relinquish U.S. citizenship by voluntarily committing one of the potentially expatriating acts listed at Section 349(a) of the Immigration and Nationality Act, with the intent to relinquish U.S. citizenship. An individual may apply for a Certificate of Loss of Nationality based on Sections 349(a)(1)-(5) of the Immigration and Nationality Act in person at a U.S. embassy or consulate.
See U.S. Citizenship Laws and Policy.

- **Question 7 : Comment un citoyen américain peut-il s'expatrier et cesser d'être citoyen américain ?**

  Réponse : Un citoyen américain adulte peut renoncer à la citoyenneté américaine en commettant volontairement l'un des actes d'expatriation énumérés à l'article 349 a) de la loi sur l'Immigration et la Citoyenneté, avec l'intention de renoncer à la citoyenneté américaine. Un individu peut demander un certificat de perte de la citoyenneté sur la base des articles 349 a) 1) à 5) de la loi sur l'Immigration et la Citoyenneté en personne dans une ambassade ou un consulat des États-Unis. Voir lois et politique sur la citoyenneté américaine.

Question 8: How long does it take to complete the loss of nationality process? Answer: It may take up to several months after the individual's initial inquiry to complete a loss of nationality case. In general, the average processing time once the individual completes the process abroad and submits the required paperwork to the Department of State for approval is two to three weeks (and possibly longer if the Department requires additional information about the individual). For wait times for loss of nationality appointments, individuals may check the website of the closest U.S. embassy or consulate that provides the service.

- **Question 8 : Combien de temps faut-il pour finaliser la procédure de perte de citoyenneté ?**

  Réponse : cela peut prendre plusieurs mois après la demande initiale de l'individu. En général, il faut compter deux à trois semaines en moyenne après que le demandeur ait terminé la procédure à l'étranger et soumis les documents et informations au Département d'État pour approbation. Le délai peut être plus long si le Département a besoin d'informations supplémentaires à son sujet. Pour les délais en cas de perte de citoyenneté, les individus peuvent consulter le site internet de l'ambassade ou du consulat américain le plus proche qui fournit ce service.

Question 9: What is the fee for Loss of Nationality? Can the fee be waived?

Answer: The current U.S. consular services fee for "Administrative Processing of Request for Certificate of Loss of Nationality" is $2,350. This fee cannot be waived. For further information on the fee, see Federal Register Notices https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2014-08-28/pdf/2014-20516.pdf https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-09-08/pdf/2015-22054.pdf

https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-08-25/pdf/2015-21042.pdf

- **Question 9 : Quel est le montant des frais pour perte de citoyenneté? Peut-on être dispensé des frais ?**
  Réponse : Les frais actuels de services consulaires aux États-Unis pour le « traitement administratif de la demande d'attestation de perte de citoyenneté » s'élèvent à 2 350 dollars. Aucune dispense des frais ne peut avoir lieu.
  Pour plus d'informations sur les frais, voir les notices du Federal Register :
  https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2014-08-28/pdf/2014-20516.pdf
  https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-09-08/pdf/2015-22054.pdf
  https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-08-25/pdf/2015-21042.pdf

Question 10: If I decide to give up my U.S. citizenship, what are the U.S. tax consequences of my expatriation?

Answer: Expatriation may have U.S. tax consequences, including the imposition of an exit tax. You should review the materials at the following links before expatriating to determine your potential U.S. tax consequences, if any.
Tax consequences of expatriation https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/expatriation-tax
IRS FAQs on international individual tax issues
https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/frequently-asked-questions-about-international-individual-tax-matters#GeneralFAQs

- **Question 10 : Si je décide de renoncer à ma citoyenneté américaine, quelles sont les conséquences de mon expatriation vis-à-vis du fisc américain ?**
  Réponse : L'expatriation peut avoir des incidences en matière de fiscalité américaine, y compris l'application d'une « taxe de sortie ». Vous pouvez consulter les documents figurant aux liens suivants pour déterminer quelles seraient les éventuelles conséquences au niveau de la fiscalité américaine.
  Conséquences fiscales de l'expatriation :
  https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/expatriation-tax
  Foire aux questions de l'IRS sur les questions relatives à la fiscalité des particuliers à l'échelle internationale : https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/frequently-asked-questions-about-international-individ--ax-matters#GeneralFAQs

Resources for taxpayers abroad https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/taxpayers-living-abroad
The Statement of Understanding (completed by U.S. citizens seeking to relinquish U.S. citizenship) provides in part that renunciation may not provide exemption from U.S. income taxation. If the Department of Homeland Security determines that the individual renounced for the purpose of avoiding taxation by the United States, Section 212(a)(10)(E) of the Immigration and Nationality Act provides that the individual will not be admitted to the United States.

- Ressources pour les contribuables à l'étranger https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/taxpayers-living-abroad La déclaration d'interprétation (complétée par les citoyens américains souhaitant renoncer à la citoyenneté américaine) prévoit en partie que la renonciation n'entraine pas l'exonération de l'impôt sur le revenu américain. Si le Département de la Securité intérieure détermine que la personne renonce à sa citoyenneté afin d'éviter une imposition par les États-Unis, l'article 212 a) (10) E) de la loi sur l'Immigration et la Citoyenneté prévoit que l'intéressé ne sera pas admis aux États-Unis.

Question 11: If I am a U.S. citizen who has not been compliant with U.S. tax obligations, how can I come into compliance?

Answer: A U.S. citizen is subject to U.S. tax on worldwide income regardless of where he or she resides. Unless covered under newly issued tax Relief Procedures, a U.S. citizen should obtain an SSN and file a U.S. tax return (Form 1040) annually reporting worldwide income (and taking advantage of applicable deductions and credits to alleviate double taxation of income).
A U.S. citizen who relinquishes U.S. citizenship after June 16, 2008, will need to file a U.S. tax return and provide information on IRS Form 8854 for the year of expatriation, and possibly subsequent years. A U.S. citizen relinquishing citizenship will be treated as a "covered expatriate" and thus subject to the exit tax and special rules applicable to deferred compensation, certain specified tax deferred accounts, and distributions from trusts, if the individual meets any one of the following criteria:

- **Question 11 : Si je suis un citoyen américain qui ne s'est pas conformé aux obligations fiscales américaines, comment puis-je me mettre en règle ?**

  Réponse : Un citoyen américain est soumis à l'impôt américain sur le revenu mondial quel que soit son lieu de résidence. À moins d'être concerné par les nouvelles procédures d'allégement fiscal, un citoyen américain doit obtenir un numéro de sécurité sociale et remplir chaque année une déclaration de revenus américaine (formulaire 1040) en indiquant son revenu mondial (et en bénéficiant des déductions et crédits applicables afin d'atténuer la double imposition du revenu).

  Un citoyen américain qui abandonne sa citoyenneté après le 16 juin 2008 devra remplir une déclaration de revenus américaine et fournir des informations sur le formulaire IRS 8854 pour l'année de l'expatriation et, éventuellement, pour les années suivantes. Un citoyen américain qui abandonne sa citoyenneté sera considéré comme un « expatrié couvert » et sera donc soumis à la taxe de sortie et aux règles spéciales applicables à la rémunération différée, à certains comptes à impôt différé spécifiés et aux distributions provenant de fiducies, si la personne remplit l'un des critères suivants :

• Liability: Average annual net income tax for the 5 years ending before the date of expatriation is more than a specified amount that is annually adjusted for inflation ($168,000 in 2019).

• Net Worth: Net worth is $2 million or more on the date of expatriation.

• Certification: Has not certified compliance with all U.S. federal tax obligations for the 5 years preceding the date of expatriation (use Form 8854).

There is an exception from "covered expatriate" status for certain dual citizens at birth and certain minors who relinquish citizenship before age 18 ½. These individuals are nevertheless required to comply with the certification test even if they meet the requirements of the exceptions as set out in the Instructions to IRS Form 8854. For more information regarding the tax consequences of expatriation see https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/expatriation-tax.

A U.S. citizen who has not been compliant with U.S. tax and/or Title 31 filing obligations should file outstanding U.S. tax returns, all required information returns, and all FBARs (Report of Foreign Bank and Financial Accounts on FinCEN Form 114). Various compliance options are available depending on the nature of the noncompliance. For example:

• Passif : L'impôt annuel moyen sur le revenu net pour les 5 années se terminant avant la date d'expatriation est supérieur à un montant déterminé et ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation (168 000 $ en 2019).
• Valeur nette : La valeur nette est de 2 millions de dollars ou plus à la date d'expatriation.
• Certification : n'a pas certifié le respect de toutes les obligations fiscales fédérales américaines pour les 5 années précédant la date d'expatriation (utilisez le formulaire 8854).
Il existe une exception au principe Le statut d '«expatrié couvert» pour certains citoyens jouissant d'une à double citoyenneté à la naissance et pour certains mineurs qui abandonnent leur citoyenneté avant l'âge de 18 ans et demi. Ces personnes sont néanmoins tenues de se conformer au test de certification, même si elles respectent les conditions énoncées dans les instructions au formulaire IRS 8854. Pour plus d'informations sur les conséquences fiscales de l'expatriation, veuillez consulter le site https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/expatriation-tax
Un citoyen américain qui ne s'est pas conformé à ses obligations en matière de taxe américaine et / ou de titre 31 doit produire les déclarations fiscales américaines en suspens, toutes les déclarations de renseignements requises et tous les FBAR (Rapport de comptes bancaires et financiers étrangers sur le formulaire FinCEN 114). Diverses options de mise en conformité sont possibles selon la nature du manquement. Par example:

A) A taxpayer who non-willfully failed to report foreign financial assets and pay all tax due in respect of those assets, may be eligible to use the Streamlined Filing Compliance
Procedures. For more information see
https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/streamlined-filing-compliance-procedures

- A) Un contribuable qui omet de déclarer volontairement des avoirs financiers étrangers et de payer tous les impôts dus au titre de ces avoirs peut être autorisé à utiliser le système de conformité de la déclaration simplifiée.
  Procédures. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/streamlined-filing-ciling-compliance-procedures .

B) A taxpayer who is not eligible to use the Streamlined Filing Compliance Procedures should file delinquent income tax returns, including all required information returns. (See Tax Topic No. 153: What to Do if You Haven't Filed Your Tax Return https://www.irs.gov/taxtopics/tc153.) In general, but not in cases of willful or fraudulent conduct, a taxpayer would not be required to file more than six years of complete delinquent income tax returns.

- B) Un contribuable ne pouvant pas bénéficier des procédures de conformité de production simplifiées doit produire les déclarations de revenus en suspens, y compris toutes les déclarations de renseignements requises. (Voir le sujet fiscal n ° 153 : Que faire si vous n'avez pas produit votre déclaration de revenus https://www.irs.gov/taxtopics/tc153). En général, sauf en cas de pratique délibérée ou frauduleuse, un contribuable ne devrait pas produire plus de six ans de déclarations de revenus complètes et en suspens.

C) A taxpayer who is concerned that his/her failure to report income, pay tax, and submit required information returns was due to willful or fraudulent conduct should consider the IRS's Voluntary Disclosure Practice and should consult with a tax professional or legal adviser. See https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/closing-the-2014-offshore-voluntary-disclosure-program-frequently-asked-questions-and-answers

- C) Un contribuable craignant que son impossibilité de déclarer son revenu, de payer ses impôts et de soumettre les déclarations de renseignements requises soit considérée comme imputable à une conduite délibérée ou frauduleuse de sa part doit tenir compte de la pratique de divulgation volontaire (*Voluntary Disclosure Practice*) de l'IRS et doit envisager de consulter un fiscaliste ou un conseiller juridique. Veuillez consulter le site internet : https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/closing-the-2014-offshore-voluntary-disclosure-program-frequently-asked-questions-and-answers

D) A taxpayer who reported all income and paid all tax but failed to file FBARs, should consider the delinquent FBAR submission procedures. See

https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/delinquent-fbar-submission-procedures

- D) Un contribuable qui a déclaré tous ses revenus et qui a payé tous ses impôts, mais qui n'a pas déposé de FBAR, devrait envisager les procédures de soumission des FBAR en suspens. Voir https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/delinquent-fbar-submission-procedures

E) A taxpayer who reported all income and paid all tax but failed to file international information returns should consider the delinquent international information return procedures. See https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/delinquent-international-information-return-submission-procedures

- E) Un contribuable qui a déclaré tous ses revenus et payé la totalité de son impôt mais qui n'a pas produit de déclaration de renseignements internationale doit tenir compte des procédures de déclaration de renseignements internationales en suspens. Veuillez consulter le site https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/delinquent-international-information-return-submission-procedures **.**